NOTE D'INFORMATION

WG SERENITE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23186 en date du 29/11/2023.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

NL

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WG SERENITE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042251**
- Date et référence de l'agrément : **31/07/2023, GP23119**
- Date de création : **15/03/2016**
- Siège social : **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	M. Taib MAATA	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **M. Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **40% MASI RB (Moroccan All Shares Index Rentabilité Brut) publié par la Bourse de Casablanca + 60% MBI MT (Moroccan Bond Index Moyen Terme) publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP WG Sérénité est de chercher, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celle de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

  Le fonds investira ses actifs en actions et en titres de créances sans que la proportion d'actions cotées n'atteigne 60% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, ou que la proportion des titres de créances n'atteigne 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités. Le fonds pourra investir en droits d'attribution ou de souscription et en certificats d'investissements cotés à la Bourse de Casablanca au sein de la poche Actions. Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif sur le marché monétaire, à savoir, dans les opérations de pension ainsi que dans les titres de créances négociables (TCN) dont la maturité résiduelle est inférieure à un an.

  Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

  L'investissement en parts ou actions d'OPCVM, toutes catégories confondues, n'excédera pas 10% de l'actif net, tout en respectant la réglementation en vigueur.

  Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs selon les conditions de la réglementation en vigueur.

  L'univers d'investissement du FCP WG SERENITE inclut les éléments ci-après :

  - **Bons du Trésor ;**
  - **Titres de créances garantis par l'Etat marocain ;**
  - **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;**
  - **Certificats d'investissements cotés ;**
  - **Droits d'attributions ou de souscriptions cotés ;**
  - **Titres d'OPCVM ;**
  - **Titres de FPCT et d'OPCC ;**
  - **Titres de créances négociables ;**
  - **Obligations ;**
  - **Dépôts à terme ;**

  Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension.
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Personne physique, telle que précisé au niveau du mandat de gestion.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/04/2016**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
    - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion**
    - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
    - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
    - **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative du vendredi suivant. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**

  Le porteur de parts du fonds sera informé par mail et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

  En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

  Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFA BANK sise à Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef -Téléphone : 0522 29 88 88.

  Entité en charge de l'information de la distribution : Wafa Gestion, 2, Bd Moulay Youssef - Casablanca Téléphone : 0522 45 38 38.

  Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

  - Commission de souscription maximale :
    - **Les commissions de souscription s'élèvent à 0.2% HT correspondant aux droits acquis incompressibles au FCP.**

  - Commission de rachat maximale :
    - **Les commissions de rachat s'élèvent à 0.1% HT correspondant aux droits acquis incompressibles au FCP.**

  - Cas d'exonération :
    - **Néant.**

- Frais de gestion :
  - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications	20 000 Dhs
(2) Honoraires du commissaire aux comptes	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC	0,025%
(4) Frais du dépositaire	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « Annuelle »	3 600 Dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « Trimestriel »	Selon les conditions en vigueur.
En contrepartie de la prestation de gestion, WAFA GESTION recevra	Des frais de gestion tels que fixés dans le mandat de gestion

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *